



Conseil central
de la *Montérégie*

CALENDRIER DES FORMATIONS

2023 - 2024

LA FORMATION : UN OUTIL INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SYNDICALE

Les formations CSN sont façonnées dans le but de répondre aux attentes des représentantes et représentants syndicaux et des personnes militantes qui désirent parfaire leurs connaissances et s'impliquer dans le monde syndical CSN. Elles visent également à améliorer leurs performances, leurs motivations, leur bien-être dans la réalisation de la mission syndicale, mais aussi à favoriser leur développement personnel, leur épanouissement et à apporter ainsi une valeur ajoutée importante au sein de leur syndicat.

La formation est un atout majeur et doit être équilibrée entre apport de connaissances et action en situation sur les lieux de travail afin de garantir la pérennité du syndicat et de préserver ou accroître le dynamisme dans la vie syndicale.

Dans ce calendrier qui couvre la période de septembre 2023 à juin 2024, vous trouverez l'ensemble des 27 sessions de formation offertes au conseil central, afin de vous permettre de mieux jouer votre rôle dans votre vie syndicale.

Des formations comme *Tenir une réunion Zoom* ou *Condition féminine*, entre autres, sont disponibles sur demande. Des formations spécialisées peuvent être également adaptées à votre demande.

Nous vous encourageons à consulter le calendrier et à planifier la formation dont votre syndicat a besoin pour atteindre ses objectifs.

Notre équipe de formatrices et de formateurs dynamiques saura répondre à vos attentes. C'est en leur nom et au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN que nous vous souhaitons une bonne année 2023-2024 de formation syndicale.

Robert Lapointe

2^e vice-président, responsable de la formation

POLITIQUES DE FORMATION ET D'AIDE FINANCIÈRE

1. Toutes les sessions se tiennent au siège social du conseil central au **7900, boul. Taschereau, édifice E, Salle 1, à Brossard de 9h à 17h**, à moins d'avis contraire.
2. Vous êtes invités à vous inscrire, en utilisant le site web du conseil central au <https://www.ccmonteregie.csn.qc.ca/calendrier/>. Afin d'éviter l'annulation d'une formation, nous vous prions de vous inscrire le plus rapidement possible. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le formulaire en ligne, communiquer avec nous au 450 466-7036.
3. Un syndicat peut inscrire deux personnes pour les sessions de formation. Cependant, pour les formations *Trésorerie* et *Secrétariat*, une seule personne peut être inscrite. Pour la formation *Comité de surveillance*, le nombre de membres élus à votre comité de surveillance est permis.

Une personne participante ne peut être remboursée qu'une seule fois pour une même formation.

4. Pour toutes les formations, sauf *Initiation à la santé et à la sécurité du travail* et *Accidents et maladies du travail*, le conseil central s'engage à rembourser aux syndicats un montant forfaitaire de **250 \$ par jour / par personne pour les syndicats de 250 membres et moins**.
5. Pour les formations *Initiation à la santé et à la sécurité du travail* et *Accidents et maladies du travail*, le conseil central s'engage à rembourser **la totalité du salaire perdu** (taux horaire régulier), selon les critères du *Service des relations du travail de la CSN*, à tous les participants, jusqu'à un maximum de deux participants par syndicat et par session.

*Le taux horaire régulier NE DOIT INCLURE AUCUNS avantages sociaux, boni, prime, prime de compensation, pourboire, vacances, temps supplémentaire, bénéfice social ou autre avantage de quelque nature que ce soit.

Talon de paie, preuve de libération et signature de la liste de présences pour chaque jour sont requis

6. Pour les syndicats en instance d'accréditation ou nouvellement accrédités, de l'aide est disponible pour former trois personnes militantes (salaire et dépenses) afin qu'elles puissent participer à la formation *Exécutif syndical I* et une personne pour les formations *Trésorerie* et *Secrétariat*.

N.B. Les subventions des points 5 et 6 peuvent être sujettes à changement selon les subventions de la CSN.

Le nombre minimum de personnes participantes à une session est de 8 et le maximum de 18. Nous vous contacterons pour confirmer votre présence à la formation choisie, par téléphone ou par courriel. Pour toute question concernant la formation ou une annulation, veuillez nous écrire au ccmonteregie-formation@csn.qc.ca.



CALENDRIER 2023 - 2024

	Formations de base			Formations en trésorerie		Formations en santé-sécurité au travail				Formations spécialisées				Formations sur demande ³			
	Exécutif syndical I ¹	Exécutif syndical II ¹ prérequis : Exécutif syndical I	Secrétariat ¹	Trésorerie syndicale CSN nouvelle formule sur 3 jours ¹	Comité de surveillance ¹	Initiation à la santé et à la sécurité au travail ²	Suivi dossier de lésion professionnelle ¹ prérequis : ISST	Action syndicale en prévention ²	Accident et maladie du travail ¹	Mobilisation ⁴	Délégué syndical ¹	Information (journal) ¹	Réseaux Entraide	Condition féminine	Démarche syndicale en environnement	Tenir une réunion Zoom	Préparation à la retraite
Septembre				18-19-20	25								14-15				
Octobre	10-11-12	24-25-26				30-31				2-3							
Novembre	22-23-24		13					8-9-10			17						
Décembre							14-15					4-5					
Janvier				10-11-12	26												
Février	13-14-15					22-23			31-1-2	7-8							
Mars		19-20-21	28								11						
Avril	23-24-25				12	17-18					2-3						
Mai							9-10						16-17				
¹	Pour la politique d'aide financière voir p.3, point 4																
²	Pour la politique d'aide financière voir p.3, point 5																
³	Formations sur demande. Il doit y avoir le nombre minimum de 8 participants avant de les planifier au calendrier, sauf pour <i>Préparation à la retraite</i> , un minimum de 30 participants est exigé																
⁴	La politique de remboursement de la CSN s'applique pour la formation <i>Mobilisation</i>																

DESCRIPTION DES FORMATIONS

Les formations de base

EXÉCUTIF SYNDICAL I

Durée : 3 jours

Cette session s'adresse aux personnes nouvellement élues au comité exécutif d'un syndicat. Elle permet aux participantes et participants de bien comprendre le rôle et les responsabilités qui incombent à l'exécutif syndical dans son ensemble ainsi qu'à chacune des fonctions syndicales dans un exécutif. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation des mandats syndicaux, au travail en équipe, à la définition des priorités syndicales, à l'élaboration d'un plan de travail, à la représentation syndicale et à l'évaluation des besoins de formation afin de développer l'autonomie du syndicat dans le respect des valeurs propres à l'affiliation à la CSN. Cette formation permet aussi de se familiariser avec la tenue d'une assemblée générale, les procédures et les attitudes et comportements par une pratique concrète de l'assemblée délibérante.

EXÉCUTIF SYNDICAL II **Prérequis** : Session *Exécutif syndical I* - suivi depuis environ 6 mois

Durée : 3 jours

Cette session s'inscrit dans la continuité de la session Exécutif syndical I. Elle permet aux membres du comité exécutif de développer leur savoir-faire et savoir-être dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs mandats syndicaux. La session approfondit des volets importants de l'action syndicale: l'exercice du leadership, la représentation syndicale, l'organisation du travail syndical, le travail en équipe, la communication, la résolution de problèmes.

SECRÉTARIAT

Durée : 1 jour

Cette formation s'adresse aux nouvelles et aux nouveaux secrétaires des syndicats. Elle permet d'apprendre à effectuer les tâches concrètes des secrétaires d'un syndicat, telles que le soutien au comité exécutif, la rédaction des procès-verbaux, le classement des documents syndicaux et leur conservation, le traitement de la correspondance, la convocation et le déroulement de l'assemblée générale.

Les formations en trésorerie

TRÉSORERIE SYNDICALE CSN – nouvelle formule

Durée : 3 jours

Cette formation est indispensable pour les trésorières et trésoriers. Elle a été mise à jour en 2023. On y traite de la structure de la CSN, de la triple affiliation, de la cotisation syndicale et des per capita. On présente les responsabilités et les tâches de la trésorerie. On y apprend à faire la tenue du registre syndical (inscriptions des revenus et des dépenses) et à préparer les rapports de trésorerie pour présentation au comité exécutif et à l'assemblée générale. On y apprend ce qu'est une politique de dépense et comment l'appliquer, et comment préparer des prévisions budgétaires. Des exercices pratiques permettent de maîtriser les tâches et une foule de conseils sont donnés. Prévoyez téléphone ou calculatrice pour effectuer les calculs.

Les deux premières journées sont consacrées aux principes de la trésorerie syndicale et la 3e journée est consacrée à la pratique sur le logiciel SGS, offert gratuitement aux syndicats CSN. Si votre syndicat ne fait pas encore sa comptabilité sur ce logiciel, l'installation de SGS et votre inscription sera faite avec le formateur durant la formation. C'est donc une formation « clés-en-main »!

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Durée : 1 jour

Conformément aux valeurs mises en avant par la CSN, les membres de ce comité apprennent à faire la vérification périodique des livres de la trésorerie, du bilan financier et du budget ainsi qu'à faire un rapport et des recommandations financiers. Nous vous suggérons d'apporter votre calculatrice.

DESCRIPTION DES FORMATIONS

INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux. Elle s'adresse à tous ceux et celles qui occupent une fonction syndicale et qui ont à intervenir en santé-sécurité (délégué-e, membre d'un comité exécutif, membre d'un comité de négociation, représentant syndical en santé-sécurité, représentant à la prévention, etc.). Elle vise à conscientiser à l'importance du travail syndical en santé-sécurité du travail et comprendre le rôle et les responsabilités des syndicats et des employeurs en santé-sécurité. On y prend connaissance des lois en matière de santé-sécurité du travail. On se familiarise avec certaines notions de ces lois, dont les droits et obligations des travailleurs et des employeurs, les mécanismes de prévention, la défense des accidenté-es ainsi que l'assignation temporaire. On y présente les outils disponibles pour agir syndicalement en santé-sécurité du travail dans les milieux de travail. On y discute des problèmes et difficultés rencontrés ainsi que des solutions possibles pour agir en prévention dans un objectif d'élimination des dangers à la source.

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION - Prérequis : *Initiation à la santé et sécurité du travail* (ISST)

Durée : 3 jours

Cette session vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et en sécurité d'apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. La formation s'inscrit dans la continuité de la session *Initiation à la santé et sécurité du travail* (ISST). Les participantes et participants approfondissent leur connaissance des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions. Ils seront en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

ACCIDENTS ET MALADIES DU TRAVAIL - Prérequis : *Initiation à la santé et sécurité du travail* (ISST)

Durée : 3 jours

Cette session s'adresse aux responsables de la réparation des accidents et des maladies du travail. Elle touche tous les aspects relatifs à la survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, à partir du début de la lésion jusqu'à la reprise du travail. Elle vise donc l'apprentissage et la connaissance des diverses étapes de l'évolution du dossier d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les responsables syndicaux acquerront les habiletés nécessaires pour saisir les enjeux en cause pour la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle tout au long de l'évolution de son dossier.

SUIVI D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE - Prérequis : *Initiation à la santé et sécurité du travail* (ISST)

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux. Elle s'adresse aux responsables syndicaux qui interviennent lorsque survient un accident du travail ou une lésion professionnelle. On y traite des responsabilités syndicales afin d'être capable d'intervenir lorsque survient un accident du travail, de conseiller et accompagner les victimes dans leurs démarches avec l'employeur et la CNESST, d'enquêter et monter un dossier lorsqu'il y a des contestations des décisions de la CNESST et faire le lien avec les services et les ressources de la CSN. Cette formation fournit des outils pour faciliter le travail syndical en lien avec la défense des victimes de lésions professionnelles.

DESCRIPTION DES FORMATIONS

MOBILISATION

Durée : 2 jours

Cette formation présente le rôle de la mobilisation en période de négociation et dans la vie syndicale en général, ainsi que le fonctionnement du comité de mobilisation. Les responsables de la mobilisation se familiarisent avec l'environnement légal de la négociation et les stratégies patronales. Ils apprennent à faire un plan d'action à partir d'une juste évaluation du rapport de force syndical. Ils prennent connaissance des ressources, des services et des outils fournis par la CSN.

DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Durée : 1 jour

Les délégué-es apprennent à mieux jouer leur rôle de représentant syndical auprès des membres de leur département, de leur service ou de leur unité. Par des exercices pratiques, ils améliorent leur façon d'intervenir auprès des membres, d'écouter leurs besoins et de défendre leurs intérêts et leurs droits. La vie démocratique du syndicat, le rôle du conseil syndical, l'information et la mobilisation sont aussi traités. On y apprend le fonctionnement de la CSN afin de répondre aux questions des membres. Les personnes du comité exécutif responsables des délégué-es peuvent elles aussi participer à cette session.

INFORMATION DANS UN SYNDICAT (Journal)

Durée : 2 jours

L'information dans nos syndicats est au cœur de la vie syndicale. Sans information circulant dans le syndicat, comment ce dernier peut-il susciter et entretenir la mobilisation des membres autour d'intérêts communs? Cette session détaille les tâches de la personne responsable à l'information dans le syndicat. On y développe une vision stratégique de l'information en apprenant à faire un plan de communication. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la production de l'information dans le syndicat : comment rédiger une nouvelle dans un style journalistique, comment produire un tract et un journal.

RÉSEAUX D'ENTRAIDE

Durée : 2 jours

Cette session s'adresse aux militantes et aux militants syndicaux qui veulent, dans leur milieu de travail, développer l'entraide pour les personnes ayant des problèmes de santé psychologique et mentale : problèmes psychosociaux, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, etc. Ces militants seront capables de mettre sur pied des réseaux d'entraide et acquerront des connaissances pratiques nécessaires à l'entraide individuelle et à la mise sur pied d'un comité avec des personnes impliquées dans leur milieu.

CONDITION FÉMININE

Cette session s'adresse particulièrement aux militantes des syndicats locaux et est axée sur l'action locale. L'objectif étant de démontrer la pertinence du dossier de la condition féminine et d'outiller les militantes pour qu'elles puissent organiser, avec l'exécutif syndical, des activités précises et développer des dossiers spécifiques permettant de faire progresser les droits des femmes, et porter par les femmes.

Durée : 1 jour**DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT**

Cette session vise à ce que les employeurs et les institutions prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et de développement durable, en favorisant une prise en charge syndicale.

Durée : 2 jours

Les participantes et participants y font l'acquisition de connaissances sur l'environnement lié au travail. Ils apprennent aussi à intégrer la dimension environnementale à leur action syndicale, à agir en faveur du développement durable et à changer les façons de faire dans les milieux de travail, en tenant compte des juridictions, des certifications et des normes existantes.

TENIR UNE RÉUNION VIRTUELLE ZOOM

Cette session de formation a été produite par le conseil central afin de permettre la tenue d'assemblées virtuelles. Elle présente un aperçu de la plateforme Zoom et de ses fonctionnalités. La formation aborde également des éléments concernant la préparation, la tenue et le suivi d'une assemblée virtuelle. Elle touche aussi des considérations entourant sa convocation et les votes pouvant y être pris.

Durée : 1 jour**PRÉPARATION À LA RETRAITE**

Construite spécifiquement selon les besoins des représentantes et représentants et des membres, ainsi que de leur conjointe ou conjoint. Les participantes et participants y sont outillés afin de mieux préparer la réalisation de leurs projets de retraite future et elle s'adresse à tous les membres et leur conjointe ou conjoint, que vous proveniez des secteurs public ou privé.

Durée : 3 soirées ou 1 jour

Cette session personnalisée est disponible avec 30 inscriptions et plus.

Pour vous inscrire

- vous rendre sur le site web du conseil central au www.ccmonteregie.csn.qc.ca,
- cliquez sur l'onglet *Calendrier*
- rendez-vous sur la date de la formation désirée
- cliquez sur la formation, puis sur *Je m'inscris*
- complétez le formulaire
- cliquez sur *Envoyer*

